

CAP EMPLOI - APPUI ET ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES HANDICAPÉES

? DESCRIPTIF

Le service d'appui et d'accompagnement du réseau CAP EMPLOI a pour objectif de :

- faciliter le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et le parcours professionnel de la personne en situation de handicap dans une entreprise privée/chez un employeur public.
- accompagner et soutenir un établissement privé/public, confronté à une situation ou à un risque d'inaptitude d'un de ses salariés.



BÉNÉFICIAIRES

Toute personne en situation de handicap, bénéficiaire de [l'Art. L 5212-13 du code du travail](#) ou ayant engagé des démarches de reconnaissance du handicap :

- Demandeurs d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi) dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans leur parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé et renforcé lié au handicap,
- Travailleurs indépendants dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans leur parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé et renforcé lié au handicap,
- Toute personne en situation de handicap en emploi confrontée à la détérioration de son état de santé ou à l'évolution du contexte du travail rendant leur situation professionnelle incompatible avec son handicap,
- Salariés du secteur privé, en activité ou en arrêt de travail, et qui présentent un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail,
- Travailleurs indépendants qui ne pourraient poursuivre leur activité du fait de leur handicap (survenance ou aggravation).
- Salariés du secteur public.

À QUI S'ADRESSER ?

**Vous pouvez prendre contact
avec le CAP EMPLOI présent sur votre territoire.**

FINANCEURS

Régime général	Régime agricole	Indépendant	Agent de la fonction publique
OUI	OUI	OUI	OUI

Mobilisable pendant l'arrêt de travail : OUI

CAP EMPLOI - APPUI ET ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES HANDICAPÉES

DÉROULÉ DE L'ACTION

Le réseau des CAP EMPLOI propose un service de proximité et individualisé. Chaque bénéficiaire est accompagné par un référent unique tout au long de son parcours.

L'appui et l'accompagnement du CAP EMPLOI présent sur le territoire, comprend deux prestations principales :

1 - Appui et accompagnement dans le parcours d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

- Informer, conseiller et accompagner les demandeurs d'emploi dans la définition du projet professionnel, la formation, la recherche d'emploi, les aides et dispositifs existants.
- Le CAP EMPLOI est habilité à délivrer le conseil en évolution professionnelle (CEP).

2 - Appui et accompagnement pour le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap EN EMPLOI

- Informations et conseils sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi.
- Analyse de la situation et accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées.
- Mobilisation des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en oeuvre de la solution de maintien.
- Suivi durable après le maintien.
- Dans le cas où le maintien dans l'emploi précédemment occupé n'est pas possible, la personne handicapée, si elle est salariée d'une entreprise privée, bénéficie d'un accompagnement pour sa reconversion professionnelle.



BON À SAVOIR

Suivant les besoins, les conseillers du réseau CAP EMPLOI peuvent faire appel à des prestataires (ergonomes, spécialistes de certains handicap...) sélectionnés par l'AGEFIPH, à des partenaires (services de santé au travail, caisse d'assurance retraite et de santé au travail / CARSAT, Mutualité Sociale Agricole / MSA...) et à des prestataires mobilisables pour tous les demandeurs d'emploi (organismes de bilan de compétences ou de formation).